

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

WINNIPEG (MANITOBA)

30-31 juillet 2003

### Objet du présent compte rendu

On rend compte ici des discussions qui ont eu lieu lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité consultatif du secteur des semences. Le compte rendu suit la structure de l'ordre du jour :

- Établissement du contexte par les associations ayant convoqué la réunion
- Analyse de la conjoncture
- Définition et discussion des domaines où l'on doit obtenir des résultats majeurs
- Prochaines étapes



### 1. Séance 1 – Démarrage

#### Introduction:

M. Dale Adolphe de l'ACPS et le Dr Bill Leask de l'ACCS accueillent les membres du Comité consultatif et les remercie d'avoir accepté de participer. Ils exposent les objectifs du projet :

- contribuer à l'élaboration d'une entente commune entre les principaux intervenants du secteur canadien des semences (y compris les pouvoirs publics) quant à la nature du secteur, aux difficultés qu'il éprouve et aux options qui faciliteraient des changements constructifs dans le secteur ;
- faciliter une participation plus efficace du secteur au processus de modification de réforme permanentes de la réglementation et aux priorités des modifications réglementaires afin de soutenir les orientations stratégiques définies pour le secteur.

M. Adolphe et le Dr Leask invite le comité à réfléchir aux orientations du secteur des semences pour les 10 à 15 années à venir et au besoin qu'il a d'un cadre de réglementation. On mentionne des processus similaires, ainsi les tables rondes sur la chaîne de valeur d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). On espère que ces deux processus fonctionneront en synergie.

On souligne qu'il s'agit d'un projet phare du secteur – l'accent est sur les orientations et les besoins de celui-ci. On souligne aussi le soutien majeur apporté par les autorités, notamment le financement accordé par le ministre d'AAC et le soutien professionnel fourni par le personnel de l'ACIA.

#### Attentes des participants

On demande aux participants de se présenter et de faire part de leurs attentes et de ce qui les intéresse dans le projet. Voici une synthèse de leurs commentaires.

##### a) Attendes

#### Possibilité de consultations fructueuses

De nombreux membres du comité évoquent la possibilité de consultations fructueuses, de passer outre aux confrontations, de créer un mécanisme efficace pour exprimer les préoccupations et discuter les possibilités de changement. On attend de ce projet qu'il aboutisse à un cadre permanent de consultation ainsi qu'à une amélioration de la coordination, de l'efficacité et de l'équilibre des rapports entre le public et le privé.

#### Des règlements bien adaptés

On exprime le besoin de formuler un cadre réglementaire pour l'avenir. On s'inquiète souvent de ce que les règlements sont décalés par rapport aux technologies et que les structures anciennes ne peuvent pas prendre en compte l'innovation. On compte donc que ce projet va créer une efficacité réglementaire en apportant des innovations sur le marché.

CSGA



ACPS



INSTITUT  
CANADIEN  
DES SEMENCES  
"Quality Assurance in the  
Seed Industry"

CANADIAN  
SEED  
INSTITUTE



GRAIN GROWERS  
OF CANADA



LES PRODUCTEURS  
DE GRAINS DU CANADA

[www.seedsectorreview.com](http://www.seedsectorreview.com)

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### Créer une perspective globale pour le secteur

On attend des avantages de rassembler l'ensemble du secteur pour définir les problèmes, les orientations et les priorités des modifications réglementaires et des processus de consultation. On indique aussi qu'il faut inclure les utilisateurs finaux dans les débats, à présent que la notion de « consommateur » se déplace en aval vers le consommateur final.

### Définir les orientations et gérer les changements dans le secteur

On attend une amélioration des méthodes et des outils afin de gérer le changement et d'y répondre. On espère aussi l'avantage d'un ensemble articulé d'orientations qui exposeraient comment le secteur envisage son avenir.

### Améliorer la rentabilité

On exprime le besoin de mettre ce projet à profit pour trouver de meilleurs moyens de récupérer les investissements des innovations.

### Affirmer le leadership du secteur

On espère avoir la possibilité de bâtir la réputation du Canada et de renforcer son leadership dans le domaine des semences à l'échelle mondiale.

### b) Éléments intéressants du projet

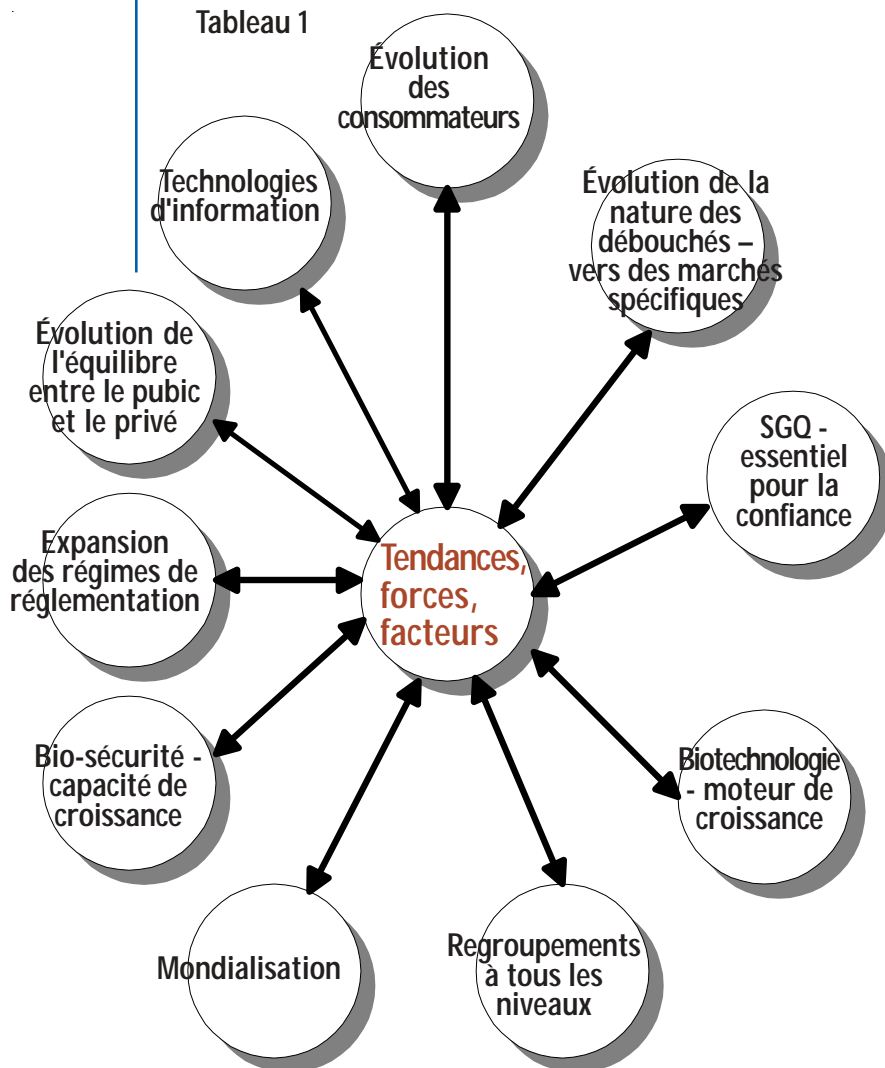
Les réponses à la question sur les éléments intéressants du projet s'articulent autour de cinq thèmes :

- Concevoir un régime réglementaire qui suscite la croissance afin de dynamiser le secteur et d'améliorer la stabilité et la prévisibilité de la conjoncture économique pour les investisseurs ;
- Reconnaître le besoin de changement, décider de travailler ensemble et d'adopter une démarche pro-active vis-à-vis des changements des technologies et des marchés ;
- Formuler un regard sur l'avenir du secteur ;
- S'appuyer sur les atouts du secteur en matière de technologie, d'innovation, de POV, de nouveaux marchés, de débouchés notamment ;
- En tant qu'acteurs du secteur des semences, travailler ensemble à des affaires qui nous intéressent et nous préoccupent.

## 2. Séance 2 – Analyse de conjoncture

Cette séance vise à obtenir une vaste perspective du contexte et de la dynamique qui façonnent le présent et l'avenir du secteur. Les débats ont lieu en deux parties : d'abord sur les tendances, les forces et les facteurs qui influent ou influenceront sur le secteur ; le tableau en présente un résumé. On discute ensuite le rendement du secteur : ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, les problèmes majeurs, les atouts et les faiblesses. La discussion de l'évaluation se trouve au tableau 2.

Tableau 1



# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### 2.1 Tendances, forces, facteurs

#### i) Le concept de *consommateur* se déplace en aval

Comme dans de nombreux secteurs agricoles, le concept de *consommateur* se déplace en aval, vers les utilisateurs finaux. On discute de grandes sous-tendances à cet égard :

- Des consommateurs en bout de ligne se méfient des OGM et des revendications du secteur ;
- Les consommateurs s'inquiètent surtout des problèmes de santé et de sécurité liés aux produits alimentaires et aux méthodes de production (moins de pesticides) ;
- Des consommateurs achètent davantage de produits favorables à des habitudes de vie saines – glissement vers des produits de la culture du sol ;
- Des consommateurs veulent prendre davantage part aux décisions touchant le système alimentaire.

#### ii) Débouchés – vers des marchés plus spécifiques

De nouveaux débouchés à valeur ajoutée, axés sur les exigences des utilisateurs finaux en matière de caractère, créent des possibilités pour des produits divers, visant les besoins précis de marchés spécifiques pour différentes cultures.

#### iii) Systèmes de gestion de la qualité – essentiels pour la confiance

- Les systèmes de gestion de la qualité touchant l'identité, la traçabilité et le contrôle des processus continuent d'être à la base de la confiance des acheteurs. Les solides références du Canada à cet égard doivent continuer à évoluer et s'adapter aux marchés en évolution.

#### iv) Technologie – moteur de croissance

- L'usage et l'adaptation de la propriété intellectuelle vont continuer d'attirer les investisseurs et la croissance de la valeur dans le secteur.
- Les biotechnologies vont continuer de faire naître de nouvelles variétés et de nouveaux caractères.
- Le fait que les consommateurs acceptent de plus en plus les technologies génétiques peut susciter une explosion de variétés sur les marchés. Ceci aura d'importantes répercussions sur la capacité des organes de réglementation de traiter davantage de nouveaux produits.

- L'augmentation de la sensibilité de la capacité d'analyse redéfinit les attentes en matière de pureté à un degré susceptible d'excéder les capacités de ségrégation du système de culture et de manipulation. expectations of purity to a level which may exceed segregation capabilities of the growing and handling system.

#### v) Les regroupements se poursuivent à tous les niveaux des systèmes

- Les regroupements comportent des risques :
  - Intérêts étrangers au Canada et perte du pouvoir décisionnel touchant l'accès aux technologies nouvelles
  - Moins de personnes, moins de décideurs à tous les niveaux de la production agricole, d'où risque accru d'échec et moins de personnes connaissant bien la culture.
  - Le secteur des semences ne se situe pas au cœur de la société. Il doit fonctionner en concertation pour avoir sa place dans les décisions et pour que les consommateurs acceptent ses produits.

#### vi) Mondialisation – tendance inexorable

- La mondialisation va continuer de dynamiser fortement les trois grandes tendances touchant :
  - la libéralisation maintenue du commerce et l'accès aux marchés traditionnels par les pays en développement,
  - l'intégration aux États-Unis, en matière à la fois de propriété et de réglementation,
  - l'élargissement de l'Union européenne et la zone d'influence de ses politiques, surtout pour les technologies et la qualité.

#### vii) Bio-sécurité

- Il s'agit d'une vaste discipline qui recoupe de nombreuses questions : intérêts étrangers et accès à des produits susceptibles d'être retirés pour des raisons de politique, de rareté ou de prix, préservation de l'intégrité des biosystèmes et du capital naturel de la terre, de l'eau, des variétés de semences et des conditions du sol requises pour maintenir la productivité et la diversité, le bio-terrorisme et les atteintes internationales à la capacité de produire ou à la confiance pour consommer.

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### viii) Expansion des régimes de réglementation

- Les provinces sont en train d'instaurer de nouveaux régimes de réglementation touchant notamment l'utilisation des sols, la gestion des nutriments, le bien-être des animaux. Il en coûte de plus en plus cher pour observer les règlements et le défi est de compenser ces dépenses auprès du marché.

### ix) Évolution de l'équilibre entre le public et le privé

- Les responsabilités du secteur privé vis-à-vis des systèmes de qualité et d'observation des règlements augmentent dans tous les domaines et dans les régimes de réglementation. Les pouvoirs publics s'attachent progressivement davantage à la santé et à la sécurité. Dans les systèmes touchant ces deux domaines à la fois, on constate des tensions entre les programmes de réglementation et les besoins des entreprises.

### x) Technologies de l'information

- Les technologies de l'électronique et de l'information ont rétréci la planète et accru la rapidité et la capacité de communiquer, de mieux conserver l'information et de gérer les transactions. Elles ont aussi introduit de nombreux risques nouveaux, notamment la désinformation et la dépendance vis-à-vis de systèmes de TI susceptibles de défaillance.

## Résumé de la discussion des tendances

On dégage 7 thèmes dominants de la discussion des tendances :

- l'importance de la ségrégation, de la PI et de la traçabilité ;
- les répercussions des nouvelles technologies ;
- les changements quant à l'identité des consommateurs ;
- l'accent mis sur la sécurité des produits et l'assurance de pureté ;
- les regroupements ;
- la capacité de répondre des régimes de réglementation ;
- l'intégration de représentants des consommateurs à la prise de décision.

## 2.2. Évaluation du secteur

Le Comité consultatif travaille en petits groupes à formuler son évaluation du rendement du secteur. Ces discussions aident à comprendre les incitations au changement, pour résoudre des problèmes ou pour saisir des occasions. La façon de voir les problèmes, les atouts, les lacunes varient souvent selon les groupes ; on pourra donc constater des contradictions à la lecture du présent compte rendu, mais note propos est de rendre compte avec précision de ce que les groupes ont proposé. Le tableau 2 présente des illustrations.

Tableau 2

### Ce qui va bien

- Circulaire 6 – système de traçabilité
- R & D
- SGQ – normes, activités
- Collaboration internationale (OCDE) – le Canada est bien situé, il est respecté et a de l'influence
- Le secteur est disposé à communiquer et à collaborer
- Système d'homologation des semences
- Contrats à long terme pour la PI
- Programmes d'assurance de la qualité (ICS)
- Nouvelles technologies – notamment hybridation lente, caractères des semences
- CPOF – application et exécution de la POV

### Ce qui ne va pas bien

- Accès par des variétés mélangées
- Manque de systèmes pour retracer et rendre compte
- La définition de VCN ne concorde pas à celle du reste du monde
- Le système d'homologation ne traite pas correctement les productions adventives
- Le système de réglementation n'est pas sensible aux changements du marché
- L'affectation de crédits publics pour la recherche
- L'équilibre public/privé pour la recherche
- L'évaluation des risques
- Le système d'homologation (blé) est axé sur la minoterie, pas sur les autres possibilités ; aussi logistique, frais, à-propos
- Les utilisateurs finaux ne sont pas disposés à payer ce qu'ils exigent – la traçabilité
- Marges – on dispose de moins de dollars pour les semences certifiées
- La détérioration des programmes provinciaux d'évaluation
- La distinction visuelle des grains restreint les gains de rendement génétique
- On estime que le secteur des denrées agricoles n'a pas besoin de céréales de qualité exceptionnelle

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### Atouts

- Le système de traçabilité génétique
- Grâce à la multiplicité des variétés, les niveaux de semences sélectionnées demeurent élevés
- Le régime de réglementation a permis la diversité et le développement de quelques cultures (maïs)
- Les VCN ont un fondement scientifique et sont valables
- Des systèmes nationaux normalisés
- Stockage à la ferme

### Menaces

- la mondialisation – on peut délocaliser la production, la R & D ailleurs dans le monde
- les entraves possibles au commerce
- le bio-terrorisme
- la sécurité alimentaire, la traçabilité (par ex. EBS)
- l'augmentation du coût des nouvelles exigences
- la responsabilité – ambiguïté sur qui est en danger à propos notamment des caractères ou des variétés, de l'intercontamination
- la balance commerciale – vulnérabilité accrue à propos des États-Unis
- PI – risque de gestion des stocks s'il y a un seul client
- à long terme – si les caractères ADNr sont peu acceptés – alors la R&D est en danger

### Questions majeures

- L'introduction de technologies nouvelles
- Comment récupérer les investissements de tous les bénéficiaires
- Le projet de loi agricole des États-Unis – vulnérabilité du commerce
- La taille de l'industrie canadienne
- Facteurs démographiques – 1200 transformateurs, 5000 cultivateurs
- L'homologation des variétés – retards, coûts, formules, normes, compte rendu du Comité de recommandation, marque déposée, lacunes des caractères, différences des tests et des définitions
- Les frais généraux élevés du transport – manque d'infrastructure ferroviaire et fluviale
- Soutien du revenu agricole plus faible
- Les OGM sont mal acceptés à l'échelle mondiale
- L'absence de normes acceptées pour les présences adventives
- Une protection concurrentielle de la propriété intellectuelle

Tableau 2



### 2.3 Résumé de l'analyse de conjoncture – Nouvelle vision de l'avenir du secteur

D'après la discussion des tendances et l'évaluation du secteur, une nouvelle vision de l'avenir de notre secteur commence à se dégager, qui en précise le contexte et les indicateurs de rendement pour les années à venir. Elle comporte 5 éléments.

- Axé sur les consommateurs – sur les exigences des utilisateurs finaux
- Issu du vivant – il faut que les caractères OMG soient acceptés
- Rentable – prendre en compte la question de savoir qui va payer la R & le D, celle de la segmentation ainsi que le débat sur les investissements publics et privés pour la recherche
- Assurance de la qualité – accent mis sur la qualité – la qualité faible ne donne rien
- Réglementé – régime de réglementation souple, capable de suivre les changements

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### 3. Séance 3 – Scrutons l'avenir

D'après la discussion de la conjoncture et la nouvelle vision de l'avenir du secteur, le Comité consultatif dégage 5 domaines où le secteur doit obtenir des résultats majeurs, afin de tirer parti de ses atouts, de saisir les occasions, de résoudre ses faiblesses et de gérer les risques de menace.

On approfondit chacun de ces domaines. Les principaux points sont présentés ci-dessous. (Pour plus de détails, voir à l'Annexe 1 les notes *verbatim* de cette discussion).

#### 3.1 *Domaine I – Flexibilité et à-propos de la réglementation*

On se préoccupe dans ce domaine de la nécessité d'un régime de réglementation qui s'adapte au changement, dont la structure soit souple, notamment quant aux règlements et aux procédures, qui fasse partie du processus de consultation, qui soit en harmonie avec l'ALENA, qui réponde aux divers profils de risque pour les VCN et les nouveautés alimentaires et qui instaure un cadre de réglementation stable et prévisible.

Plus précisément, le Comité consultatif définit 9 zones à étudier pour élaborer un système de réponse plus souple.

1. Les paramètres de la qualité et de l'identité doivent soutenir les débouchés de marchés spécialisés, liés aux caractères des utilisateurs finaux, susceptibles de différer des paramètres traditionnels de qualité. En bref, le système doit être situationnel et permettre aux espèces de culture de s'adapter au marché si besoin est.
2. Il faut un système de responsabilité afin de traiter notamment de la fausse représentation ou de la contamination des produits en vrac.
3. Il faut que le régime de réglementation distingue le préjudice et la sécurité des facteurs provoqués par le marché. Il faut que les systèmes publics et privés soient pris en considération sur le même pied.
4. Il faut qu'il y ait un éventail d'instruments et de possibilités de réglementation, depuis la réglementation totale jusqu'à des procédures et à l'autoréglementation. Le régime de réglementation doit être souple pour permettre de situer les types de culture là où on le souhaite parmi les possibilités de réglementation

5. Il faut que le régime de réglementation soutienne dans tout le secteur des SGQ semblables à l'ARMPC pour la PI et d'autres paramètres de qualité.
6. Les responsables de la réglementation doivent être assez nombreux et posséder des compétences suivantes pour faire face à un nombre croissant de nouvelles variétés et suivre l'évolution de la science.
7. Il faut que le régime de réglementation équilibre le fait de faciliter l'innovation et l'adaptation aux utilisateurs finaux avec la protection des intérêts des consommateurs de semences (par ex. les agriculteurs) vis-à-vis de la qualité et de l'identité.
8. Il faut formuler des options pour le processus permanent de consultation à l'égard des modifications réglementaires.
9. Il faut que l'évaluation du régime de réglementation sur les semences porte aussi sur d'autres lois pertinentes, touchant notamment la santé, l'environnement, la propriété intellectuelle.

#### 3.2 *K.R.A. II – Domaine II – Contexte fondé sur le vivant pour la science et l'innovation*

Ce domaine concerne l'augmentation des ventes des produits issus du vivant. Il faudra davantage de coopération et de collaboration dans les recherches publiques et privées, un cadre adapté de protection de la propriété intellectuelle (la POV évoquée à UPOV '91) et la capacité d'exploiter des produits spécialisés dans tous les types de culture.

Les sujets suivants sont à discuter et à étudier plus avant :

1. Créer un cadre de réglementation pour l'identité, la qualité et la protection de la propriété intellectuelle qui ne gêne pas l'innovation. Il faut qu'il soit souple, opportun, stable, prévisible, transparent et qu'il ait des bases scientifiques. Ceci comprend l'examen du mode de fonctionnement du bureau de POV, notamment les priorités stratégiques, la documentation.
2. Améliorer la fiabilité du système pour percevoir les droits d'auteur.
3. Rendre le système de récupération des investissements plus équitable.
4. Créer des outils de traçabilité et de vulgarisation pour soutenir le développement et la mise en marché de cultures dont on se sert pour les produits issus du vivant.
5. Étendre l'objet de l'innovation pour qu'on s'intéresse aux débouchés internationaux et nationaux.

<sup>1</sup>Selon ASTM International, organisme américain sans but lucratif, qui élabore des normes, « issu du vivant » s'entend de conditionnements commerciaux ou industriels, autres que d'alimentation pour les hommes ou les animaux, qui utilisent des produits biologiques ou bien issus de l'agriculture nationale renouvelable ou des forêts. ([www.astm.org](http://www.astm.org))

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### 3.3 *Domaine III – Rentabilité du secteur*

Ce domaine concerne la création et la saisie de la valeur sur le marché. Il faut que les règles du jeu soient équitables, de sorte que les semences certifiées puissent être en concurrence équitable avec les semences ordinaires et qu'on perçoive une augmentation de l'utilisation des semences certifiées, à mesure que, pour satisfaire les préoccupations des consommateurs, augmente le besoin de systèmes de qualité, par ex. les programmes de PI et des déclarations d'admissibilité de variété du CGC. On vise en bout de ligne à augmenter l'utilisation des semences certifiées, le segment à valeur plus élevée du système des grains et à limiter la différence de prix entre les semences certifiées et les semences communes.

#### Remarques:

- Le développement du marché va dépendre de la croissance du volume et de la valeur des semences certifiées : la valeur est importante sur le marché canadien et le volume pour les exportations.
- Il faut que davantage d'agriculteurs se servent de semences certifiées ou paient des droits d'auteur. Une augmentation de ceux-ci au niveau des agriculteurs doit toutefois être liée à une augmentation perçue de la valeur de la technologie.
- Les cultures ayant d'autres options, le maïs hybride par exemple, se développent bien. D'autres cultures n'ont pas le même degré d'investissement. Des mesures pour récupérer de la valeur auprès des agriculteurs sont donc essentielles pour les investissements.
- Il faut étudier ce que font d'autres pays à propos des semences conservées par les fermiers.
- Le système canadien de POV est en train de se rattraper – il faut l'uniformiser avec UPOV '91.
- Il faut étudier la possibilité de l'option d'homologuer toutes les variétés des espèces de cultures. On peut aussi envisager d'étudier des liens avec les assurances-récoltes comme mesures d'observance intégrale.

### 3.4 *Domaine IV – Acceptation par les consommateurs*

Ce domaine porte sur la nécessité d'amener les consommateurs à accepter de nouveaux caractères. Ceci suppose des normes réalistes pour les OGM et l'engagement productif de la société civile.

Ce domaine diffère des autres car il vise essentiellement le long terme, mais le secteur des semences ne peut beaucoup agir de façon unilatérale. Les sujets suivants sont à étudier plus avant :

- Ce que la population attend du système va au-delà des capacités de celui-ci, par ex. des essais de sensibilité. De même, les normes de pureté sont fixées par des technologies analytiques, pas par des considérations pratiques ; une pureté de 100 % n'existe pas, par exemple. Enseigner aux producteurs et aux consommateurs ce que le système réalise et ce que l'on peut en attendre.
- La dimension socio-politique de ce problème exige que les pouvoirs publics continuent d'être au premier plan, de sensibiliser la population et de garder confiance dans le système de production. Par exemple, le rôle des chercheurs fédéraux a contribué à ce que l'on accepte les OGM.
- Politique commerciale – continuer de surveiller et d'influencer la bataille commerciale entre les États-Unis et l'Union européenne à propos des OGM.
- Déterminer comment, quand et qui consulter dans la société civile.

### 3.5 *Domaine V – Confiance des consommateurs*

Ce domaine concerne la capacité du secteur des semences de continuer à répondre aux attentes des consommateurs en matière de santé, de sécurité et de qualité, ainsi que d'avoir des systèmes de classe exceptionnelle pour prévenir et contenir les crises, puis y répondre.

#### Thèmes particuliers découlant de la discussion

- Le Canada dispose d'un bon système d'assurance de la qualité, mais des événements comme l'EBS diminuent la confiance de la population.
- Les distributeurs alimentaires mènent de plus en plus le système alimentaire en Europe et en Amérique du Nord et réagissent rapidement aux problèmes de confiance chez les consommateurs. La presse et la société civile sont aussi des acteurs majeurs en matière d'information et de confiance de la population.
- Il va falloir revoir et aligner les moyens d'action sur cette confiance afin de s'assurer que le secteur peut répondre aux problèmes de confiance. Il va s'agir notamment :
  - que l'ACIA éclaire les parties du régime de réglementation touchant la santé et la sécurité (par ex. le pouvoir de rappel lié à la réglementation),
  - d'éclaircir que nous ne parlons pas de la partie 5,

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

- d'informer la population quant aux normes, à la capacité d'analyse de la pureté, aux systèmes de traçabilité et de résolution des problèmes et aux informations scientifiques à disposition.
- Étudier s'il faudrait exiger que le contrôle des maladies ou d'autres problèmes soit obligatoire pour inscrire une culture sur la liste des espèces assujetties à l'homologation.
- Formuler des protocoles proactifs touchant des événements dont l'éclosion est soudaine ou le bio-terrorisme en vue de protéger la capacité de commercialiser les produits alimentaires.

### 4. Séance 4 – La marche à suivre

Le Comité consultatif discute de la collecte des données et des actions de consultation antérieures aux réunions d'octobre et de décembre.

#### 4.1 Collecte des données

Le secrétariat, l'ACIA et les associations organisatrices vont collecter des données à propos des sujets suivants :

- description du régime de réglementation, éléments des méthodes de santé et de sécurité dans d'autres pays
- régimes des droits d'auteur et d'exécution dans d'autres pays
- statistiques sur le commerce des semences – importations et exportations
- document d'analyse des questions sur l'homologation de toutes les variétés
- résumé historique de l'utilisation des semences canadiennes certifiées au Canada
- analyse des modèles de récupération des investissements pour la sélection des végétaux, dans d'autres pays
- responsabilité dans le système de manutention des grains
- modèles de coopération entre les secteurs privé et public pour contrôler les systèmes de réglementation
- demandes d'accélération des procédures de modification des règlements
- application de la POV
- mécanismes de résolution des différends

#### 4.2 Points de consultation

Le plan de projet prévoit que la participation à la réunion de décembre sera élargie afin de consulter l'ensemble complet des intérêts du secteur. On prévoit 60 personnes au total et on a élaboré à cet égard une liste des groupes possibles pour la réunion de décembre.

##### a) Secteur public

ACIA ici  
Bureau de la biotechnologie végétale  
MAÉCI  
Politique et Planification - AAC  
Recherche – AAC  
Santé Canada  
Environnement Canada  
Bureau des brevets  
Provinces  
Universitaires

##### b) Secteur des semences

ACCS  
ACPS  
CSAAC  
OCDE  
Association américaine du commerce des semences (ASTA)  
Association américaine des organismes officiels d'homologation des semences (AOSCA)

##### c) Système des grains et utilisateurs

PGC (répartition des denrées)  
Pulse Canada  
The Flax Council of Canada  
Conseil canadien du canola  
CCB

##### d) Manutention des grains

Inland Terminal Association of Canada  
WGTA  
Ontario Agri-Business Association  
Quebec Grain Handlers and Producers

# ÉVALUATION DU SECTEUR DES SEMENCES

## COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 1<sup>ère</sup> RÉUNION

### e) Utilisateurs finaux

- Transformateurs primaires (minotiers, malteurs, broyeurs)
- Fabricants et distributeurs de comestibles
- Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

### f) Autres

- Fédération canadienne de l'agriculture
- Canadian Ornamental Plant Foundation
- Conseil canadien de l'horticulture

### g) Services publics d'autres pays, par ex. le ministère américain de l'agriculture

Le Comité consultatif présente les suggestions suivantes, après la discussion sur la consultation :

- Se servir du site web pour élargir la consultation, mais prendre soin que les documents affichés demeurent dans leur contexte.
- Pour la consultation de décembre, prévoir la participation de la FCA, des pépiniéristes, notamment ceux de plantes d'ornement – mais veiller au nombre total de personnes.
- Clarifier que nous n'abordons pas la partie sur la protection des végétaux
- Équipe de gestion pour décider quels autres fonctionnaires devraient assister aux réunions à venir – par ex. la direction générale de la Recherche et celle de la Politique et de la Planification à AAC.

## Conclusion:

En définissant les problèmes et les orientations pour l'avenir du secteur des semences, le Comité consultatif a pris un bon départ. La seconde réunion visera à détailler plus avant les domaines où le secteur doit obtenir des résultats majeurs, grâce aux données recueillies et aux résultats des consultations tenues entre août et octobre.



### Membres du Comité consultatif et autres participants

1. Dale Adolphe, CSGA, Ontario
2. Greg Arason, Consultant, Manitoba
3. Stan Blade, Alberta Agriculture, Alberta
4. Art Bolton, Seed Grower, Ontario
5. Peter Boswall, Agriculture and Forestry, P.E.I. Government, P.E.I.
6. Glyn Chancey, CFIA, Ontario
7. Cameron Dahl, GGC, Ontario
8. Greg Devries, GGC, Ontario
9. Monty Doyle, Project Secretariat, Ontario
10. Art Enns, Manitoba
11. Jack Fotheringham, Seed Processor/CSI, Manitoba
12. Tom Francis, Syngenta Seeds Canada Inc., Ontario
13. Dianne Gilhuly, Kent Agri Lab Ltd., Ontario
14. Chris Hamblin, Canadian Grain Commission, Manitoba
15. Niels Hansen-Trip, Project Secretariat, Ontario
16. Lorne Hepworth, Crop Life Canada, Ontario
17. Bruce Hunter, Ontario
18. Stan Kirkland, CFIA, Ontario
19. Bill Leask, CSTA, Ontario
20. Jim McCullagh, CSI, Ontario
21. David Mol, Seed Grower, P.E.I.
22. Dorothy Murrell, Svalöf Weibull Ltd., Saskatchewan
23. Randy Preater, CSGA, Ontario
24. Barry Reisner, Seed Grower, Saskatchewan
25. Michael Scheffel, CFIA, Ontario
26. Dave Sippell, Canterra Seeds Ltd., Manitoba
27. Tim Welbanks, Pioneer Hi-Bred Ltd., Ontario

